



Cabane construite sur mon mur

Par **miac**, le **23/10/2011 à 18:03**

Bonjour, rnje vous explique mon petit problèmernj'ai un petit logement de 35m³ ,sur un coté sans ouverture il y à un petit terrain de 25m³ qui est dans la continuité de mon logementrnj'ai refait les enduits des murs sauf le côté du petit terrain car il y a une cabane qui est construite sur mon mur et cela depuis des dizaines d'années ,le propriétaire de ce petit terrain ne l'entretien pas mais ne veut pas non plus le vendre.rnje voudrais savoir si je peux l'obliger à démolir cette cabane qui n'ait faite que de planches de récupération, pour que je puisse refaire l'enduit du mur .rn.merci pour votre aide.rnbonne soirée

Par **miac**, le **24/10/2011 à 19:18**

Bonjour rnje vois que mon sujet n'intéresse personnernj'aurais aimé que les extérieurs de mon logement soit entièrement fait ,pas seulement trois côtés .rnje n'ai pas précisé mais la dite cabane est fixée sur mon mur et c'est lui qui fait le fond de la cabane.rnmerci pour votre aide si vous jugez qu'il est nécessaire de m'aider.rnbonne soirée

Par **corimaa**, le **24/10/2011 à 22:00**

[citation]le propriétaire de ce petit terrain ne l'entretien pas mais ne veut pas non plus le vendre. [/citation]rnDonc ce n'est pas votre terrain, ni votre cabane, ni votre mur, si je comprends bien ? Vous ne pouvez pas obliger le proprietaire à vendre ni meme à demolir sa cabane

Par **miac**, le **24/10/2011** à **23:17**

Bonjour rnmerci de me répondrernle terrain n'est pas à moi la cabane non plus mais [fluo]le logement m'appartient et [fluo]il à [/fluo]quatre murs et sur l'un de ses murs la cabane est fixée.[/fluo]rnj'ai refait les trois murs et il me reste le quatrième que je ne peux faire .rnComment faire pour remettre en état le quatrième mur .rnmerci de votre aide.rnbonne nuit

Par **mimi493**, le **25/10/2011** à **05:11**

Vous le mettez en demeure de détruire sa cabane, avec délai d'un mois, et de remettre en état ce qui a été abimé par sa construction, en LRAR de mise en demeure. S'il ne fait toujours rien, assignez le en justice

Par **miac**, le **25/10/2011** à **08:01**

Bonjourrnje vous remercie pour vos réponses rnet vous souhaite une bonne journéeà bientôt sur ce forumrnsalutations